

Enveloppe supplémentaire pour la restauration du patrimoine religieux québécois

Montréal, le 21 décembre 2011 – La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M^{me} Christine St-Pierre, a annoncé une enveloppe supplémentaire pour la restauration du patrimoine religieux québécois. Ce budget additionnel accordé au Conseil du patrimoine religieux du Québec s'élève à 2 464 982 \$. Il permettra la réalisation de vingt projets de restauration à l'échelle du Québec. Cette annonce a eu lieu en présence du président du Conseil, M. Michel Lavoie, et du vicaire général de l'Archidiocèse de Montréal, Mgr André Tiphane.

« Depuis seize ans, le Conseil du patrimoine religieux du Québec a développé, avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine un partenariat qui s'inscrit à l'intérieur d'une volonté gouvernementale de s'associer avec le milieu en vue de favoriser une plus grande appropriation du patrimoine par la population. L'infrastructure de concertation décentralisée mise en place par le Conseil constitue un modèle d'avant-garde, et nous ne pouvons qu'être satisfaits de ses retombées sur le patrimoine religieux », a souligné M. Michel Lavoie.

Pour l'année financière 2011-2012, l'enveloppe budgétaire accordée au Conseil du patrimoine religieux du Québec totalise 16 464 982 \$. De ce montant, 15 424 422 \$ serviront à la restauration de 94 lieux de culte et autres bâtiments à vocation religieuse construits avant 1945 et ayant une valeur patrimoniale importante. De plus, un montant de 665 560 \$ permettra de restaurer des orgues, des œuvres d'art et des pièces de mobiliers situées à l'intérieur de ces édifices.

Cette aide financière vise à soutenir les initiatives de restauration d'édifices du patrimoine religieux ainsi que du mobilier, des œuvres d'art et des orgues qu'ils renferment. Depuis 1995, le gouvernement du Québec a investi 257 M\$ dans ce secteur. La participation gouvernementale a entraîné des investissements privés de 122 M\$, ce qui a permis du même souffle de maintenir et même d'accroître la présence des édifices religieux patrimoniaux dans l'offre touristique québécoise. Cette annonce constitue un important appui à ces nombreuses communautés locales qui ont à cœur la sauvegarde de leur patrimoine religieux.

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec est une organisation sans but lucratif qui œuvre à l'échelle du Québec. Il a pour mission, notamment, de soutenir et de promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux québécois.

– 30 –

Source : Jocelyn Groulx, directeur
Conseil du patrimoine religieux du Québec
Téléphone : 514 931-4701 – 1 866 580-4701
Télécopieur : 514 931-4428
Courriel : jgroulx@patrimoine-religieux.qc.ca